

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL320

présenté par

M. Bernalicis, Mme Amiot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron,
M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme,
Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes,
Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet,
Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 246, insérer la phrase suivante :

« En conséquence, les cabines téléphoniques normalement à disposition des détenus devront faire l'objet d'un entretien plus régulier dans les cellules, les coursives et les cours de promenade. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES souhaite attirer l'attention de la représentation nationale sur l'état de délabrement des structures pénitentiaires. Il revient trop souvent dans les rapports de visite du contrôleur général des lieux de privation de liberté que l'entretien des cabines téléphoniques est négligé par l'administration pénitentiaire. C'est ce que la députée Andrée Taurinya a pu constater à l'occasion de ses deux visites à la maison d'arrêt de la Talaudière. Il paraît donc particulièrement hypocrite de vouloir lutter contre l'utilisation des moyens de communication illicites en détention sans permettre aux détenus de téléphoner dans des lieux leur permettant de préserver leur intimité.